

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2021

Le vingt et un octobre deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le quatorze octobre deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte NANCHE, Maire.

Présents : tous les membres sauf

Absents excusés avec pouvoir : Monsieur Sébastien MOULON

Absent : Monsieur Luc CHAVEROT

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 et nomme Claire MEGARD comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du vingt-sept septembre deux mil vingt et un n'appelle pas à des observations et il est donc approuvé par le conseil municipal.

Ordre du jour

- **Lecture de décisions du Maire**
 - Lecture de la décision modificative n°6
 - Lecture de la décision modificative n°7
- **Délibérations**
 - **2021-45** Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022
 - **2021-46** Cession d'une partie de la parcelle A400 à Madame Elise GODIN et Monsieur Charles-Antoine GOUDET
 - **2021-47** Attribution du marché « lot 3 Espaces-verts/Mobiliers/Jeux » au Centre-Bourg
 - **2021-48** Subvention bibliothèque
 - **2021-49** Remise forfaitaire à titre exceptionnel sur le tarif de la salle polyvalente
 - **2021-50** Subvention à la foire à la Bathie
 - **2021-51** Vente du bâtiment de l'Ancienne Poste
- **Urbanisme**
- **Rapport des commissions**
- **Questions diverses**

LECTURE DE DECISIONS

Lecture de la décision modificative n°6

Je soussignée Brigitte NANCHE, Maire d'Allonzier la Caille propose de faire les modifications suivantes au Budget Principal 2021 afin de verser les indemnités de concours du restaurant scolaire.

En conséquence, le chapitre 020 (dépenses imprévues) va être utilisé comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses imprévues	Compte 020	- 24 000.00 €
Frais d'études	Compte 2031	+ 24 000.00 €

Lecture de la décision modificative n°7

Je soussignée Brigitte NANCHE, Maire d'Allonzier la Caille propose de faire les modifications suivantes au Budget Principal 2021 afin de régler le solde du portage EPF pour la vente Robert De Reydet.

En conséquence, le chapitre 020 (dépenses imprévues) va être utilisé comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses imprévues	Compte 020	- 700.00 €
Autres immobilisations financières	Compte 27638	+ 700.00 €

DELIBERATIONS

➤ *2021-45 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022*

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 19 juillet 2021,

Considérant que la commune d'Allonzier la Caille s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales,

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Que le solde du compte 1069 est à ce jour de 0.00 €,

Considérant que le passage à la M57 n'impose pas à la collectivité d'adopter un règlement budgétaire et financier en l'absence de recours aux autorisations de programmes et d'engagements,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune d'Allonzier la Caille et opte pour le plan de compte développé,
- **Autorise** Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ ***2021-46 Cession d'une partie de la parcelle communale A400 à
Mme GODIN et M GOUDET***

Madame Le Maire rappelle la demande faite par Madame GODIN et Monsieur GOUDET pour l'acquisition d'une partie de la parcelle A400 jouxtant leur propriété afin de pouvoir aménager deux places de parking privées.

Lors du conseil municipal du 2 septembre 2021 les membres du conseil ont émis un avis favorable à cette cession sous condition que le sol ne soit pas imperméabilisé.

Il est donc proposé au conseil municipal de vendre une largeur de 3m sur toute la longueur de la propriété soit environ 60m² au prix de 50€ T.T.C le m².

Il est rappelé que tous les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Accepte** de vendre une partie de la parcelle A400 au profit de Mme GODIN et M GOUDET comme énoncé ci-dessus
- **Fixe** le prix à 50€ T.T.C du m²
- **Précise** que le sol ne devra pas être imperméabilisé
- **Précise** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout document permettant l'exécution de ladite délibération

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ ***2021-47 Attribution du « lot 3 Espaces-verts/Mobiliers/Jeux » au Centre-Bourg***

Madame Le Maire rappelle que le marché intitulé Lot 3 Espaces-verts/Mobiliers/Jeux relatif aux aménagements des espaces communaux au centre bourg a été lancé le 20 juillet 2020 et a fait l'objet d'une déclaration d'infructuosité

Une nouvelle consultation pour ce lot a été relancée sur la plateforme des marchés publics le 16 septembre 2021.

La remise des offres avait été fixée au 11 octobre 2021 à 11h00.

6 offres sont parvenues sur la plateforme dans les délais impartis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 octobre 2021 à 14h00 et après avoir entendu le rapport d'analyse fait par le maître d'œuvre, ADP DUBOIS, propose au conseil municipal de retenir l'entreprise :

IDVERDE située à **EPAGNY- METZ-TESSY 74370** 6 Impasse du bois pour un montant de **266 255,44€ HT**.

Madame Le Maire précise également que la commission d'appel d'offres envisage dans un second temps de retenir les prestations supplémentaires suivantes :

- N°2 parcours aventure pour un montant de 13 172,61€ HT
- N°3 table de pique-nique pour un montant de 3 773,66€ HT
- N°4 modules béton pour un montant de 5 191,62€ HT
- N° 5 massif de vivaces pour un montant de 14 594,76€ HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** de retenir l'entreprise IDVERDE située à EPAGNY-METZ-TESSY pour un montant de **266 255,44€ HT** pour le lot 3 Espaces-Verts/Mobiliers/Jeux dans la cadre des aménagements communaux du centre-bourg
- **Autorise** Madame Le Maire à engager les prestations supplémentaires citées ci-dessus
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution du marché

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ **2021-48 Subvention pour la bibliothèque**

Madame Le Maire fait part du courrier de demande de subvention de la bibliothèque aux membres du conseil municipal et rappelle que la subvention allouée à cette dernière n'a pas été versée.

Elle propose donc de reconduire cette subvention à hauteur de 0.50 cts d'euros par habitant soit

$2176 \times 0.50 = 1088\text{€}$.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** de soutenir la bibliothèque communale
- **Accepte** le principe de subvention à savoir 0.50 cts d'euro par habitant soit 1088€
- **Autorise** Madame Le Maire à émettre le titre correspondant
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ **2021-49 Remise forfaitaire à titre exceptionnel sur le tarif de la salle polyvalente**

Madame Le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'un administré a loué la salle polyvalente le week-end du 25 et 26 septembre 2021. Lors de son installation, l'administré a constaté et fait constater que le ménage n'avait pas été fait correctement et a dû reprendre une grande partie de nettoyage (3h).

Le prix de la location était de 400€.

Madame Le Maire propose de faire une remise exceptionnelle sur le prix de 100€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Accepte** le principe de la remise exceptionnelle pour ce désagrément
- **Fixe** le montant de la remise exceptionnelle à 100€
- **Autorise** Madame Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour la bonne exécution de ladite délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ **2021-50 Subvention à la foire à la Bathie**

Madame Le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Comité des Éleveurs sollicitant une subvention pour le financement des lots du concours de bovins à l'occasion de la foire de la Bâthie qui va se dérouler le 24 octobre 2021 à la Balme de Sillingy.

Le lot proposé est une participation sous forme de parrainage.

Madame le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 150€ correspondant au parrainage pour un 2^{ème} prix de section afin de soutenir l'agriculture locale et maintenir la ruralité dans nos communes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **REFUSE de verser** une subvention d'un montant de 150€ au Comité des Éleveurs pour le financement d'un parrainage du concours de bovins à l'occasion de la foire de la Bâthie qui se déroulera le dimanche 24 octobre 2021 à la Balme de Sillingy au motif : Absence d'éleveur d'Allonzier la Caille à ce concours.

Délibération rejetée à 16 contre, deux pour

➤ **2021-51 Vente du bâtiment de l'Ancienne Poste**

Vu l'avis du conseil municipal du 27 septembre 2021,

Madame Le Maire explique qu'elle a reçu une proposition d'acquisition de l'immeuble « L'ancienne Poste » par l'entreprise CHEVALLIER sise à SEYNOD-ANNECY pour un montant de **640 000,00€ net vendeur**

L'ancienne poste est située au 1 route de Genève à Allonzier la Caille et occupe les parcelles cadastrées A2496-2497-2499.

Après échange avec l'entreprise, il a été négocié un maintien de l'activité commerciale « boulangerie » durant 5 ans minimum.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** de vendre l'immeuble « L'ancienne Poste » à l'entreprise CHEVALLIER sise à SEYNOD-ANNECY pour un montant de **640 000,00€ net vendeur avec un maintien de l'activité commerciale « Boulangerie » pour une durée minimum de 5 ans**
- **Autorise** Madame Le Maire à signer le compromis de vente
- **Dit** qu'une délibération sera prise ultérieurement pour la vente définitive

Délibération adoptée à 14 voix pour, 1 contre et deux abstentions.

URBANISME

Présentation de la Commission Urbanisme par Rébecca DE REYDET.

Déclaration préalable

1 - 07400621A0050 - Monsieur Albert COHEN – 37, impasse des Ecoles – Section A 1623 – Roulotte.

En instruction

2 - 07400621A0051 - Monsieur Matthieu PAGES – 827, route de Sous le Mont – Section B 27-28-1478-1480-1482 – Pergola.

En instruction

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission du Personnel

Emploi d'un agent technique polyvalent

Nous enregistrons une fin de contrat au 31-12-2021 pour un départ à la retraite. Le remplacement est acté pour un agent technique avec un diplôme CAP ou BEP « Espaces Verts ». L'offre d'emploi sera diffusée auprès de Pôle emploi, le bon coin, l'APF et le centre de gestion.

Mutuelle du personnel

A compter du 01-01-2022, les collectivités territoriales doivent participer financièrement à la complémentaire santé des agents titulaires et stagiaires. Cette participation ne peut excéder 50% de la cotisation, et peut être versée soit dans le cadre d'un contrat « groupe » soit pour des affiliations individuelles dans des organismes labellisés pour la fonction publique. Il est proposé une prise en charge de 30€ par mois pour un plein temps avec proratisation selon le temps de travail.

Situation du personnel administratif

L'augmentation de la population, les modifications législatives, les tâches ponctuelles (recensement, élections...) nous oblige à renforcer nos effectifs. Il est donc proposé de recruter un agent à 80% pour 6 mois.

Personnel restaurant scolaire

Les nombreuses absences des personnels nous obligent à démarcher les élus, et, des habitants pour constituer un vivier de remplaçants. Des informations seront adressées dans ce sens.

Remerciements aux élus qui sont venus faire la surveillance ainsi qu'à Madame Annie GAL.

Personnel technique

Au vu de la charge de travail supplémentaire en raison du manque de civisme de certaines personnes qui louent les salles, il a été décidé que l'heure de ménage serait majorée de 2,50€.

Intervention de Madame Cécilia HORCKMANS

Cette augmentation serait-elle également possible pour les agents du restaurant scolaire ?

Réponse de Madame le Maire

Je ne suis pas fermée à cette augmentation. Cela convient-il à l'ensemble des élus ?

Oui à l'unanimité.

Madame le Maire propose en parallèle de réfléchir, lors d'une prochaine commission du personnel, à mettre une prime à Madame Laurence MIGUET, responsable du restaurant scolaire.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre CAUQUOZ

Serait-il possible d'augmenter le salaire de Laurence au lieu de mettre une prime ?

Réponse de Madame Claire MEGARD

Dans la fonction publique on ne peut pas augmenter les salaires comme on le souhaite, les collectivités sont soumises à une grille indiciaire imposée en fonction du grade, de la catégorie professionnelle et de l'échelon de l'agent.

Commission Animation

Cette commission ne souhaite pas s'insérer dans le fonctionnement des associations existantes, mais se veut force de propositions pour participer à l'animation de la commune.

Téléthon : évènements programmés.

Baptême en voiture de course. Vu avec les organisateurs.

Vente de brioches, cafés, jus de fruits.

Il convient de rechercher des bénévoles dans les associations ou dans la population.

Fête de Noël :

Dans le contexte actuel d'insécurité lié à la COVID-19, il est difficile de faire une programmation. Néanmoins, il est souhaité faire :

- Une tournée dans les hameaux avec le Père-Noël qui serait accompagné de comédiens, clowns, magiciens.
- Un goûter le 18 décembre 2021.

Intervention de Monsieur Olivier RENAUD

Je connais une troupe de spectacle « l'Épique Epok'Compagnie » qui pourrait faire un spectacle pour les enfants. Qu'en pensez-vous ?

L'ensemble des élus est d'accord pour cette proposition.

Commission Salles Polyvalentes

Madame Catherine SGRAZZUTTI fait part de la demande du Comité des Fêtes qui souhaite obtenir la gratuité de la salle lors de la soirée Beaujolais.

Afin de ne pas faire de disparité entre les associations de la commune, il est décidé que la salle polyvalente serait gratuite à toutes les associations une fois dans l'année (de septembre 2021 à septembre 2022).

Toutefois le forfait ménage sera à leur charge.

Commission Voirie

Chemin de la Carrière

Suite au courrier d'une administrée qui a failli se faire renverser avec ses enfants par une voiture roulant à vive allure, il a été décidé de mettre la route en sens unique avec un panneau « sauf riverains ». Une information a été faite aux riverains.

Un potelet amovible va être mis en place par l'agent technique.

Route de la Caille

Nous sommes toujours dans l'attente de l'enfouissement des fils téléphoniques par l'entreprise Eiffage Télécom. Cette dernière est difficilement joignable.

Carrefour Bublens-Pouilly

De nombreux riverains se plaignent de l'allure à laquelle circulent les véhicules dans cette zone. Monsieur Denis HUMBERT propose la pose de coussins berlinois en béton. Les élus n'étant pas tous favorables à cette proposition, une commission voirie va se réunir afin de trouver la solution la plus adaptée.

Commission Scolaire

Les effectifs de l'école sont les suivants : 86 élèves en maternelle et 152 en élémentaire.

Une sortie scolaire à Vulcania va avoir lieu en mai prochain. Pour ce faire, une aide de 3800€ est demandée à la commune.

Demande acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES RELATIVES AU PROGRAMME « LES MUZES »

Intervention de Madame Le Maire

Halte-Garderie

Nous avons acté la vente de la halte-garderie à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Pour présenter cette demande au vote du conseil communautaire, nous devons revoter pour verbaliser notre décision.

Cette dernière se fera au prix estimé par le service des domaines, soit 780 000,00€.

Je tiens à préciser que cinq berceaux seront réservés à la commune.

Intervention de Madame Claire MEGARD

Y'a-t-il une différence entre le prix d'achat et le prix de revente ?

Réponse de Madame le Maire

Je n'ai pas le document avec moi, je te donne la réponse à la prochaine séance du conseil municipal.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre CAUQUOZ

Comme Claire, j'aimerais savoir s'il y a une différence de prix. Je suis d'accord pour cette cession s'il n'y a pas de perte.

Cabinet d'orthodontie

Les orthodontistes nous relancent pour savoir si nous sommes d'accord pour vendre le local de 234m² aux Muzes. En l'absence de réponse ferme de notre part, elles sont actuellement en négociation pour une installation à la Grange. Malgré des remarques pas très porteuses (manque de stationnement extérieur) ils sont toujours preneurs de ce local. Le prix annoncé est de 2650€/m² HT environ.

Madame Le Maire demande l'avis du conseil municipal et précise :

« J'ai pris contact avec la MED (Maison de l'Economie et du Développement qui conseille les collectivités dans le renforcement de l'attractivité de leur territoire et les accompagne dans les initiatives favorisant leur développement économique local). Nous ne sommes pas dans un

contexte favorable pour la vente de grandes surfaces sauf pour des commerces de services (banque, immobilier...) ; de plus dans un secteur concurrentiel ». Les élus sont favorables à la poursuite des négociations.

Gabions

Monsieur Denis HUMBERT, propose deux types de gabions qui serviront à maintenir les terrasses du programme au niveau du Château.
Ce sont les gabions foncés de la carrière Chavaz qui ont été retenus par l'ensemble des élus.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière

Monsieur Michel JAUNIN, sollicite la rétrocession d'une concession.
Les élus n'ayant pas d'objection à cette demande, une délibération sera prise en ce sens lors du prochain conseil municipal.

Stop Alcool

Madame Cécilia HORCKMANS se rendra à l'assemblée générale de l'association le 8 novembre à 19h00.

Opération nez rouge

Une subvention de 200€ sera versée.

Association de familles de traumatisés crâniens et de cérébrolésés (AFTC)

La commune ne souhaite pas donner suite à cette demande de subvention.

SYANE

Le syndicat lance un programme d'implantation de nouvelles bornes. Les conditions d'exercice sont les suivantes : participation de la commune à hauteur de 4700€ pour l'installation d'une borne et 45€ par borne par an pour l'exploitation.
La commune ne souhaite pas se lancer dans ce programme pour le moment.

Livre « Au Pays de Cruseilles »

Une demande de subvention est faite pour l'édition du livre. La commune va commander 10 livres (49€ l'unité).
Les élus seraient intéressés de rencontrer les auteurs afin d'enrichir leurs connaissances sur l'histoire de la commune et d'envisager une publication.

Correspondant défense / Cérémonie du 11 novembre

Madame Brigitte CONTAT lit un résumé de sa journée à l'assemblée départementale des correspondants défense.
Par ailleurs elle informe les membres du conseil que la cérémonie du 11 novembre débutera à 13h45.
A 14h20 la flamme du soldat inconnu va passer dans la commune et aller jusqu'au monument aux Morts.
Le chant des partisans sera chanté et la lecture des noms sera fait par Madame CONTAT.

Syr'Usses

Le 5 novembre à l'Espace des Bains, les élus, partenaires, représentants des associations et usagers sont attendus pour le forum des Usses.

Autour d'ateliers participatifs les grands thèmes et les futures actions en faveur des Usses seront présentés et discutés.

Madame Catherine SGRAZZUTTI sera présente.

Incendie scierie

Intervention de Monsieur Denis HUMBERT

Suite à une réunion avec le SDIS, les pompiers ont tenu à remercier les élus pour leur présence ainsi que le bar le 74, U Express et la copropriété Crêt de la Dame pour leur avoir fourni nourriture, boissons ainsi qu'un endroit où se reposer.

Interventions de Monsieur Thomas MASSARD

1. Au niveau du rond-point Nord de la commune, le panneau centre-bourg est toujours là.

Réponse de Monsieur Denis HUMBERT

J'ai demandé il y a plusieurs mois de cela au responsable du pôle voirie de Saint-Julien de faire retirer ce panneau. Mais je suis toujours dans l'attente...

2. Le nouveau bardage du bâtiment SODRILL dans la zone de l'Arny est vraiment beaucoup plus joli.

Réponse de Madame le Maire

Bravo à Rébecca pour avoir maintenu son objection par rapport à la première teinte posée.

Intervention de Madame Sophie DEPRES

Serait-il possible d'abriter l'arrêt de car au niveau de l'Eglise ?

Les enfants n'ont aucun endroit où se protéger les jours de mauvais temps.

Réponse de Madame le Maire

Nous allons regarder pour faire installer une marquise au niveau de l'Eglise. Il faut trouver le bon endroit pour que les enfants puissent être abrités mais également voir le car arriver.

Remerciements

La famille MEGARD remercie les élus suite au décès de Madame Léonie MEGARD.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 25 novembre 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 06 mn.